



## **Compte-rendu de la rencontre du 7 septembre 2012 avec Benoît Hamon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation.**

A notre demande, par courrier du 26 juillet (ci-joint), nous avons été reçus par M. Benoît Hamon, accompagné de sa Directrice adjointe de cabinet et d'un représentant de la DGCCRF.

Notre délégation était composée de Joëlle Ronné, Patrice Bouillon et Guy Beauné.

Nous avons abordé les points suivants :

### **A. L'Habitat**

L'habitat et les difficultés grandissantes d'accès (et de maintien) au logement décent pour les ménages aux ressources modestes et moyennes. Ceci est aggravé par l'augmentation régulière et exorbitante de leurs dépenses contraintes, en particulier celles liées à l'énergie. Dans le budget des ménages, le "reste à vivre" permet de moins en moins de répondre aux besoins.

Le Ministre a évoqué la proposition de loi « instaurant une tarification progressive de l'énergie » qui devrait répondre en partie à ce problème. Nous lui avons précisé qu'il ne réglait en l'état que très partiellement les problèmes financiers des ménages et qu'il comportait un risque important d'effet de seuil pouvant léser des ménages ou personnes seules, notamment à revenus faibles.

Nous avons précisé que nous demandons des négociations sur le coût de l'énergie. Le ministre nous a invités à prendre contact avec le député porteur de la proposition de loi M. François Brottes, ce que nous engageons immédiatement, pour lui faire part de nos propositions partant du principe suivant :

"Le partage des richesses doit permettre à tous de vivre décemment avec, en particulier, l'accès au logement, à l'énergie électrique, au gaz, à la chaleur et à l'eau pour tous. C'est un droit inaliénable. Nous exigeons que l'accès aux KWH et aux mètres cubes nécessaires à l'usage d'un logement pour une première

tranche de revenus familiaux soit garanti comme droit fondamental et pris en charge solidairement. C'est pour rendre cela possible que la gestion du gaz, de l'électricité, de l'eau et les énergies fossiles, doit être assurée par un grand Pôle Public de l'Énergie."

## **B. Les recours collectifs**

- Nous avons abordé la mise en place, par la loi, des recours collectifs. Le Ministre a confirmé que c'était une volonté du Président et que cela se ferait. Nous avons rappelé sur ce dossier notre demande de « tribunal paritaire » et insisté sur le fait que pour éviter les dérives à l'américaine, les avocats ne puissent pas déposer de dossier. Seules les organisations de consommateurs agréées auraient cette possibilité.

Nous avons également évoqué notre proposition de création de "Prud'hommes de la consommation".

## **C. La Banque Postale**

Dans la série des mesures qui aggravent la situation des salariés consommateurs, nous avons également soulevé celle prise par la Banque Postale d'avancer la date de prélèvement des cartes à débit différé, du 5 au 28 du mois précédent. Cette décision va mettre en péril l'équilibre budgétaire fragile d'une majorité des 7 millions de particuliers possesseurs de ces cartes dont les salaires, retraites ou pensions sont versés en début de mois. Cela les obligera à payer des agios ou à recourir à des crédits à la consommation, voire même à replonger dans la spirale des crédits revolving. Le Ministre a chargé la DGCCRF de demander à la Banque Postale une analyse sur les coûts supportés par les consommateurs et les bénéfices engrangés par l'entreprise sur cette opération. Il nous en sera rendu compte.

## **D. Le fichier positif**

Nous avons fait part de notre audition par les Sénateurs sur « le fichier positif » concernant les crédits à la consommation et en avons demandé les raisons. Pour le Ministre, cela est dû à des décisions prises par l'ancienne législature. Nous avons réaffirmé notre opposition à la mise en place de ces fichiers.

## **E. Place de notre association et les moyens de son fonctionnement :**

Nous avons insisté sur notre exigence que le CNC retrouve sa fonction de "parlement de la consommation" et que les associations de consommateurs reprennent toute leur place dans ses travaux... De plus, nous avons dénoncé les baisses successives des subventions ainsi que le manque de transparence de leur répartition.

Sur la transparence, le Ministre semble prêt à regarder les critères pour que cela s'améliore et envisage un traitement égal de toutes les associations. Par contre, sur le montant des subventions, compte tenu de l'évolution des choix budgétaires du gouvernement, une augmentation sera difficile.

Sur l'évolution et la place du consumérisme, il estime que le nombre d'associations représentant le mouvement de défense de consommateurs en France amène à son éparpillement qu'il faudrait réfléchir à réduire.

« Si la loi prévoit les actions de groupes, il faudra les épaules pour les porter ». Il reconnaît néanmoins la légitimité des associations d'origines syndicales comme la nôtre.